

L'ESCROC QUI PROMETTAIT DE L'OR

ARNAQUE Un Camerounais de 41 ans est jugé depuis hier à Lausanne pour avoir obtenu 4,5 millions de francs d'une fiduciaire pour 168 kg d'or dont elle n'a pas vu la couleur.

On lui demanderait s'il est Africain que L.N. trouverait le moyen de ne répondre ni par oui ni par non. Appelons-le donc par ses autres prénoms: Pierre Richard. Car en un sens, ce Camerounais de 41 ans jugé hier au Tribunal de Montbenon (VD) pour escroquerie et abus de confiance les porte très bien. L'homme est accusé d'avoir soutiré 4,5 millions à une fiduciaire lausannoise mais s'en défend avec une maladresse digne du célèbre comique.

Pierre Richard, donc, prétendait fournir à tarif préférentiel pas moins de 168 kg d'or au patron de ladite fiduciaire entre 2010 et 2011 même si lui ne concède que 50 kg. Or le quadragénaire ne semble même pas connaître le cours de l'or à ces époques! De sa voix douce, avec des mots bien choisis, il enchaîne des arguments qui ne le sont pas. Le tout en surjouant, à grand renfort de gestes des mains et de froncements de sourcils, l'air candide de l'innocent accusé à tort.

Cabinet d'avocat fantôme

Lorsqu'il prétend avoir ramené lui-même 20 kg de poudre d'or en Suisse pour honorer ses engagements à coups de 500 à 600 g par voyage, le procureur lui rétorque que cela ferait 40 allers-retours et

que les enquêteurs n'en ont retrouvé trace d'une poignée seulement. Pierre Richard qui avait ouvert illégalement un cabinet d'avocat fantôme à son nom se défend bien mal. Tout juste apprend-on qu'il a fondu l'or pour en faire des prélingots avec un bec Bunsen sur son balcon à Martigny (VS)!

Alors qu'il avait déjà lâché 58 000 fr. pour du précieux métal qui n'arrivait pas, le plaignant, sexagénaire, avait trouvé judicieux d'ouvrir plus généreusement encore son porte-monnaie, pour 118 kilos supplémentaires. «De toute cette affaire, je n'ai jamais vu un gramme d'or», se plaint le Lausannois. Le seul fait qu'il ait connu Pierre Richard au congrès de l'Association romande des intermédiaires financiers lui semblait suffisant pour lui accorder sa confiance!

Las, le Vaudois n'est pas près de revoir son argent: les enquêteurs n'en ont pas retrouvé la moindre trace. Le verdict sera probablement rendu en fin de semaine.

● LAURENT GRABET

laurent.grabet@lematin.ch

« Mon client n'est pas un escroc. Il avait livré tout l'or promis! »

Me Véronique Fontana,
avocate de Pierre Richard

L.N, Pierre Richard de ses autres prénoms, n'a pas convaincu les juges, mais les a passablement irrités.

